



# CETA : COOPÉRATION RÉGLEMENTAIRE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Indépendamment de l'entrée en vigueur provisoire du CETA le 21 septembre 2017, les parlements des États membres de l'UE ont le droit, et même le devoir, de ratifier ou de rejeter ce traité commercial entre l'UE et le Canada. Toutefois, à partir de cette date, de nombreuses dispositions du CETA, dont celles relatives à la coopération réglementaire, seront provisoirement d'application dans l'attente de la ratification par les parlements des États membres. En vue de prendre une décision mûrement réfléchie, les parlements des États membres doivent rapidement se poser une série de questions critiques sur le CETA et ses conséquences pour l'alimentation et l'agriculture européennes, les lois de l'UE et le principe de précaution.

Comme tous les accords commerciaux, le CETA réduira les tarifs douaniers afin d'augmenter le commerce transfrontalier. Toutefois, le CETA va bien au-delà de cet objectif traditionnel et fait preuve d'une volonté inédite d'influencer les politiques intérieures de l'UE et du Canada afin de réduire les coûts pour les entreprises et de limiter la réglementation. Ce sont principalement les politiques alimentaires et agricoles plus strictes de l'UE qui risquent d'être affaiblies.

En mettant l'accent sur l'abolition des soi-disant « barrières commerciales non tarifaires », le CETA vise entre autres les normes agricoles et alimentaires. Les systèmes alimentaires du Canada et de l'Union européenne diffèrent significativement. Les normes de sécurité alimentaire du Canada sont moins strictes que celles de l'UE, et son secteur agricole dépend fortement de produits chimiques et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Ces facteurs empêchent réellement

l'accroissement des exportations canadiennes de produits phares vers l'Europe. Cette situation crée une puissante motivation économique pour que le Canada et son secteur agricole très industrialisé cherchent à affaiblir ou à abolir les politiques agroalimentaires européennes qui se mettent en travers de leur chemin.

Les règles plus strictes de l'UE portent, entre autres, sur une limitation plus sévère de la production et de la vente de cultures et de produits alimentaires génétiquement modifiés, sur l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des ingrédients génétiquement modifiés et, pour de nombreux produits, sur l'indication obligatoire du pays d'origine (voir aussi la fiche d'information 2). Les règles de l'UE limitent également l'utilisation d'hormones de croissance et de rinçages à l'aide d'antimicrobiens chimiques dans la production et la transformation de la viande, et elles contiennent des dispositions plus sévères relatives au bien-être animal et à l'interdiction du clonage (voir aussi la fiche d'information 3).

Le CETA contient une série de mesures relatives à la dérégulation très appréciées des entreprises multinationales. Parmi celles-ci : 1) l'exigence que les règles d'agrément soient « aussi simples que possible » ; 2) des initiatives de « coopération réglementaire » pour que les réglementations fusionnent et tendent vers une seule norme transatlantique ; 3) des dispositions particulières de promotion du commerce des biotechnologies ; et 4) de nouvelles normes d'évaluation des risques qui saperont l'approche plus prudente de l'UE en matière de réglementation, en particulier dans son application du principe de précaution lorsque l'information scientifique disponible est incomplète ou n'est pas définitive.



L'expérience du Canada dans la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est la preuve de la réalité de cette menace pour notre législation. Le haut degré d'intégration entre les marchés agricoles des États-Unis et du Canada favorisé par l'ALENA a conduit à l'abaissement des tarifs douaniers et à l'harmonisation des règles relatives à la sécurité alimentaire.<sup>1</sup> L'expérience de l'ALENA donne à penser que les initiatives relatives à la déréglementation comme celles contenues dans le CETA, même sur une base soi-disant « volontaire », conduisent à l'harmonisation des normes sur la base du plus petit commun dénominateur, en suivant un processus qui manque de transparence et qui donne un accès privilégié aux parties prenantes liées à l'industrie.

Plus de deux décennies après l'entrée en vigueur de l'ALENA, le gouvernement canadien a « progressivement dérégulé, "sous-régulé", et s'est orienté vers l'autocontrôle des entreprises, afin de "réduire la charge administrative" de celles-ci ». <sup>2</sup> Il justifie ses actes par un besoin de coopération réglementaire. En réalité, les normes de sécurité alimentaire se sont détériorées, l'attention s'est détournée des risques associés aux produits chimiques toxiques, et la volonté d'autoriser des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires s'est accrue.<sup>3</sup>

L'agro-industrie canadienne est très favorable à la coopération réglementaire prévue dans le CETA et n'attend pas la ratification de ce dernier pour fourbir son programme de dérégulation. Elle s'oppose déjà au maintien des normes de sécurité alimentaire plus sévères de l'UE, avançant qu'elles sont incompatibles avec le CETA et qu'elles posent un problème qu'il convient de résoudre. Les industries canadiennes de production, emballage et transformation de viande se sont déjà plaintes des « obstacles techniques » qui continueront à les empêcher d'exporter leurs produits vers l'UE même après la signature du CETA.<sup>4</sup>

Durant les auditions parlementaires, l'Association canadienne des éleveurs de bovins a lié son soutien au

CETA « à ce que le gouvernement du Canada s'engage à élaborer une stratégie exhaustive et entièrement financée afin d'exploiter ses compétences techniques et politiques et d'exercer son influence pour obtenir l'élimination des derniers obstacles non tarifaires à l'importation de bœuf canadien. ».<sup>5</sup> Il ne fait aucun doute que l'industrie et ses alliés au sein des ministères canadiens du Commerce et de l'Industrie sont tout disposés à exploiter le CETA pour fragiliser les normes européennes.

**CONTRAIREMENT AUX PRATIQUES AGRICOLES EN EUROPE, LE CANADA DÉPEND FORTEMENT DES PRODUITS CHIMIQUES ET DU GÉNIE GÉNÉTIQUE ET AUTORISE DES PROCESSUS ET DES ADDITIFS INTERDITS DANS D'AUTRES PARTIES DU MONDE**

**Le Canada est un producteur important de cultures génétiquement modifiées.** Il fait partie des cinq pays qui totalisent 90 % des cultures génétiquement modifiées mondiales. En 2015, il en était le cinquième plus grand producteur.<sup>6</sup> Les variétés génétiquement modifiées représentent une forte proportion de quatre types de cultures au Canada : le canola (colza), le maïs, le soya et la betterave à sucre. Au Canada, le canola est la plus importante culture et occupe un cinquième de toutes les terres cultivables.<sup>7</sup> Un bon 95 % du canola cultivé au Canada est génétiquement modifié.<sup>8</sup> La plus grande partie du canola est exportée.<sup>9</sup>

Le recours généralisé aux OGM est à la base de plusieurs problèmes, dont une très forte augmentation de l'utilisation de pesticides et des menaces pour la biodiversité.<sup>10</sup> Au Canada, les cultures sont génétiquement modifiées pour résister aux insectes et aux herbicides, et en particulier pour pouvoir être aspergées de Roundup, herbicide produit par Monsanto.<sup>11</sup> L'ingrédient actif du Roundup est le glyphosate, classé comme « probablement cancérigène » par l'Organisation mondiale de la santé.<sup>12</sup> Son utilisation a conduit à ce que cinq espèces d'adventices présentes au Canada développent une résistance au glyphosate.<sup>13</sup> Les OGM menacent également

la biodiversité, car ils se propagent facilement dans les écosystèmes via la pollinisation croisée et les croisements entre espèces.<sup>14</sup>

Au Canada, le canola génétiquement modifié est tellement envahissant qu'il se retrouve dans des produits prétendument sans OGM, comme le miel.<sup>15</sup>

En comparaison, une seule culture génétiquement modifiée (une variété de maïs) est autorisée en Europe. Cette variété n'est cultivée qu'en Espagne et au Portugal, dans des quantités insignifiantes.<sup>16</sup> En 2015, la superficie des cultures OGM dans toute l'Europe ne représentait que 0,14 % des terres cultivables.<sup>17</sup> La directive européenne 2015/412 autorise les États membres à restreindre ou à interdire sur leur territoire la culture d'organismes génétiquement modifiés. Dix-sept États membres (l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne et la Slovénie) et trois régions (la Wallonie en Belgique, l'Écosse et le Pays de Galles au Royaume-Uni) ont exercé cette faculté.<sup>18</sup>

**Le Canada a peu de contrôle sur les cultures OGM et n'exige pas d'étiquetage particulier.** Le Canada et l'UE traitent les cultures OGM comme des « nouveaux aliments » et exigent une approbation préalable des produits issus de la biotechnologie, mais leur application pratique de ces règles diffère fondamentalement.<sup>19</sup>

L'approche canadienne de l'évaluation des risques offre davantage de contrôle à l'industrie sur les informations dont les régulateurs se servent et limite le champ de l'évaluation des risques et des dangers.<sup>20</sup>

Le système canadien recueille des données limitées sur les OGM, largement générées par l'industrie elle-même. Le Canada a approuvé la production ou la vente de davantage de produits génétiquement modifiés dont des pommes, des pommes de terre et du saumon. Il dispose d'un mécanisme de contrôle assez léger et donne peu d'informations aux consommateurs sur la composition de leur nourriture.<sup>21</sup> Le gouvernement canadien n'exige pas d'étiquetage particulier,<sup>22</sup> même si les sondages d'opinion réalisés depuis 20 ans montrent de manière continue que plus de 80 % des Canadiens souhaitent un étiquetage des aliments contenant des OGM.<sup>23</sup>

## DU SAUMON OGM AU CANADA

**L'approbation rapide de la production et de la vente de saumon génétiquement modifié au Canada illustre bien la différence entre la réglementation limitée et le processus d'approbation accélérée au Canada et l'approche européenne. En mars 2016, Santé Canada, une institution fédérale, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont agréé le saumon AquaAdvantage, premier saumon génétiquement modifié à être approuvé pour la consommation humaine dans le pays.**

**Santé Canada n'a pas imposé d'étiquetage particulier, laissant cette décision à la discrétion du producteur, AquaBounty Technologies.<sup>24</sup> D'après un rapport publié en août 2017, près de 4,5 tonnes de filets de saumons génétiquement modifiés ont déjà été vendues au Canada, sans étiquetage particulier.<sup>25</sup> C'est donc à leur insu que les Canadiens ont consommé du saumon génétiquement modifié.**

**Selon certaines sources, AquaBounty souhaitait obtenir une approbation rapide de ses œufs de saumons génétiquement modifiés afin de les exporter vers la Chine, l'Argentine, le Brésil et Panama, et a fait pression sur l'ACIA pour accélérer les tests de sécurité sur ces œufs.<sup>26</sup> Plusieurs organisations de la société civile canadienne ont attaqué en justice l'approbation du saumon génétiquement modifié, en arguant que l'évaluation conduite par le gouvernement canadien n'avait pas suffisamment pris en compte les effets potentiels sur l'environnement.<sup>27 28</sup> La cour a tranché en faveur du gouvernement, confirmant donc l'évaluation environnementale de ce dernier.**

**Fin 2016, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes canadienne a publié une étude sur les animaux génétiquement modifiés destinés à la consommation humaine. Une plus grande transparence du système régulateur des animaux génétiquement modifiés ainsi que l'étiquetage et la traçabilité obligatoires faisaient partie de ses recommandations.<sup>29</sup> À ce jour, le gouvernement n'a pas pris ces recommandations en considération, et le Canada ne dispose toujours ni d'étiquetage obligatoire ni de traçabilité ou de transparence en matière d'aliments OGM. En abaissant les tarifs douaniers et relevant les quotas, le CETA pourrait stimuler les exportations de saumon du Canada vers l'UE.<sup>30</sup> Toutefois, étant donné l'absence d'étiquetage et de traçabilité au Canada et sachant que le saumon OGM n'est pas autorisé dans l'UE, chaque importation de saumon vers l'Europe devrait faire l'objet d'une analyse de manière à éviter l'importation de poisson génétiquement modifié.**



En comparaison, l'UE exige l'étiquetage des aliments contenant plus de 0,9 % d'OGM et impose aux agriculteurs et aux producteurs de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux de tracer à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement les OGM ainsi que les aliments pour animaux et les denrées alimentaires génétiquement modifiés.<sup>31</sup> L'importance que l'UE porte à la traçabilité est essentielle pour un contrôle et un étiquetage efficaces et sous-tend sa réglementation plus sévère en matière de contamination accidentelle des aliments par des OGM.

Les lacunes du contrôle canadien de la chaîne d'approvisionnement en OGM ont conduit à la contamination d'aliments destinés à l'export et ont ouvert un conflit avec les régulateurs européens qui, en 2009, ont refusé l'accès à des céréales, des produits et mélanges pour boulangeries, des noix et des graines contaminées par du lin génétiquement modifié non approuvé pour la consommation humaine, sauf au Canada et aux États-Unis.<sup>32</sup> Alors que les régulateurs européens appliquent une politique de tolérance zéro qui impose le retrait du marché des aliments contaminés par des OGM non approuvés, le Canada promeut des normes internationales autorisant la contamination par des OGM.<sup>33</sup>

Le Canada autorise l'utilisation de stimulateurs de croissance comme les hormones ou les antibiotiques, une pratique interdite en Europe. L'UE a interdit l'utilisation d'hormones de croissance pour les animaux d'élevage en 1996. L'interdiction s'applique aux États membres ainsi qu'aux importations de pays non européens.<sup>34</sup> Cette interdiction a été modifiée et étendue sur une période de plusieurs années, sur la base d'une série d'avis scientifiques portant sur le risque pour la santé humaine et concluant qu'« aucune dose quotidienne acceptable ne pouvait être établie pour ces hormones » et que l'œstradiol 17β en particulier était « considéré comme totalement cancérigène ».<sup>35</sup>

Depuis 2006, l'UE a également interdit l'utilisation d'antibiotiques dans l'alimentation animale à des fins d'accélération de la croissance.<sup>36</sup> Le recours systématique aux antibiotiques chez les animaux, à des fins de croissance ou de prévention des maladies dans un environnement surpeuplé, contribue à la résistance généralisée aux antimicrobiens suite à la mutation de superbactéries après leur exposition à ces produits.<sup>37</sup> Ce phénomène présente une menace sérieuse pour la santé publique, car les médicaments perdent leur efficacité contre les infections chez les humains, ce qui conduit à des décès.<sup>38</sup>

En revanche, les hormones de croissance sont largement utilisées dans les élevages de bovins canadiens depuis les années soixante.<sup>39</sup> Santé Canada (l'organe fédéral qui réglemente et approuve l'utilisation de produits du point de vue sanitaire) a approuvé l'usage de six stimulateurs de croissance hormonaux dans les élevages de bovins : trois

hormones naturelles (la progestérone, la testostérone et l'œstradiol -17β) et trois hormones de synthèse (l'acétate de trenbolone, le zéranol et l'acétate de mélangestrol).<sup>40</sup> Contrairement à son équivalent européen, Santé Canada rejette les inquiétudes sanitaires au sujet des hormones utilisées dans la production de viande.<sup>41</sup> Le Canada autorise également le recours aux antibiotiques comme stimulateurs de croissance dans la production de viande et de volaille.<sup>42</sup> Le Canada et les États-Unis ont attaqué l'interdiction européenne des hormones de croissance devant le mécanisme de règlement des différends de l'OMC.<sup>43</sup> Le CETA leur ouvre un nouveau boulevard pour contester l'interdiction des hormones de croissance en Europe.

L'industrie de la viande canadienne effectue des rinçages chimiques après l'abattage, en guise de substitut bon marché à des mesures d'hygiène correctes durant la production, érigeant en norme des pratiques interdites en Europe. Au Canada comme aux États-Unis, les carcasses d'animaux sont souvent rincées après abattage avec des produits chimiques comme le chlore.<sup>44</sup> Santé Canada autorise une large palette de produits chimiques pour le rinçage des bœufs ou de la volaille, y compris le blanchiment au chlore ou à l'antigel.<sup>45</sup>

L'UE a adopté une approche fondamentalement opposée « de la ferme à la fourchette » pour l'hygiène et la sécurité alimentaire. Cette politique reflète le souci de la population européenne pour la santé publique et sa préférence claire pour des viandes qui n'ont pas subi de traitements chimiques.<sup>46</sup> Depuis 1997, l'UE n'autorise la commercialisation sur son marché que de carcasses de volaille rincées à l'eau. Les autres traitements, y compris ceux aux peroxyacides ou au chlore, n'ont pas été approuvés jusqu'à présent à cause d'un manque de preuves de leur efficacité et en raison d'inquiétudes sur le risque accru de résistance aux antimicrobiens.<sup>47</sup>

Jusqu'il y a peu, la politique exclusive du rinçage à l'eau s'appliquait également à la viande bovine. En 2013, lorsque les négociations sur le TTIP (traité commercial Europe-États-Unis) étaient encore actives, sous la pression du gouvernement américain et de l'industrie de la viande,<sup>48</sup> l'UE a modifié sa position par rapport à la viande bovine en autorisant l'utilisation d'acide lactique pour désinfecter les carcasses, demi-carcasses et quartiers de bœuf dans les abattoirs.<sup>49</sup>

### LES DISPOSITIONS DU CETA EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGLEMENTAIRE MENACENT LES NORMES ALIMENTAIRES DE L'UE

Le gouvernement canadien a l'habitude d'entamer devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) des poursuites contre les normes de sécurité alimentaire de l'UE ou d'autres partenaires commerciaux, ou d'y participer. Il a par exemple attaqué les normes relatives à

l'étiquetage obligatoire du pays d'origine,<sup>50</sup> les procédures d'étude et d'approbation des biotechnologies (OGM compris),<sup>51</sup> et l'interdiction des hormones dans la viande bovine.<sup>52</sup> Le CETA offre d'autres armes pour mener de telles attaques, tant aux gouvernements qu'aux entreprises multinationales.

Par ses dispositions sur la coopération réglementaire, le CETA est structurellement en faveur des normes les moins strictes. La motivation économique de se servir du CETA pour saper les normes européennes est très puissante, car le Canada ne dispose pas de bon nombre de normes relatives à la sécurité alimentaire en vigueur en Europe, et son économie agricole dépend largement de pratiques interdites ou limitées dans l'UE. Affaiblir ces normes est important parce que les réductions de tarifs douaniers seules ne permettront pas d'engranger les bénéfices économiques promis. Dans son plaidoyer pour la coopération réglementaire présente dans le CETA et d'autres traités commerciaux, le président et CEO de la Chambre de commerce du Canada a fait valoir ses arguments : « Dans certains cas, nous nous attendons à une augmentation du prix de 1700 % pour un produit canadien vendu à l'étranger quand nous tenons compte des coûts de la conformité réglementaire. »<sup>53</sup>

Qu'est-ce que la coopération réglementaire ? Par essence, la coopération réglementaire est un processus transfrontalier d'étude et de collaboration précoce sur les réglementations afin d'harmoniser les normes pour qu'elles soient le plus proches possible. Le résultat consiste généralement à adopter une norme internationale qui défend moins bien l'intérêt collectif et qui, le plus souvent, a été rédigée avec la participation très active de l'industrie.<sup>54</sup> La coopération réglementaire recouvre aussi d'autres éléments comme l'évaluation obligatoire de l'impact des règles existantes ou proposées, afin d'identifier et d'éliminer tout ce qui peut être perçu comme faisant obstacle au commerce. Tout cela ouvre une voie royale aux entreprises pour remettre en question les règles qui se dressent sur le chemin de la croissance commerciale, qu'elles soient relatives à l'environnement, à la sécurité alimentaire ou à la défense d'autres intérêts publics.

La coopération réglementaire comprend également des accords de reconnaissance mutuelle qui autorisent les importations de produits, même lorsque les pays continuent à avoir des normes différentes.<sup>55</sup> Ainsi, des normes canadiennes peu sévères en matière de sécurité alimentaire ou de contamination par des OGM pourraient être déclarées « équivalentes » dans un accord de reconnaissance mutuelle, ouvrant la voie aux importations de produits interdits vers l'UE.

En vérité, la coopération réglementaire fournit des armes puissantes pour que les entreprises, à l'occasion de discrètes réunions internationales, convainquent les régulateurs de faire marche arrière sur les règles

protégeant l'intérêt public. En jouant sur des itérations multiples d'études et de nouvelles couches d'analyses coûte-bénéfice, elle retardera ou empêchera même l'adoption de protections publiques indispensables.<sup>56</sup> L'accent est mis sur la réduction des coûts, non sur l'amélioration de la santé et de la sécurité.<sup>58</sup> Le CETA suit ce modèle, en instaurant des mécanismes d'examen approfondi des règles existantes et des nouvelles règles dès le tout début de leur élaboration, afin « d'empêcher et de supprimer les obstacles inutiles au commerce », et de rechercher « la compatibilité, la reconnaissance mutuelle ou l'équivalence, et la convergence des normes. »<sup>59</sup>

La coopération réglementaire du CETA est qualifiée à tort de « volontaire ». Les partisans du CETA affirment que les activités de coopération réglementaire sont purement volontaires, comme stipulé à l'article 21.2 (6),<sup>60</sup> et ne posent donc pas problème. En vérité, le Canada et l'UE sont tous deux liés par le mécanisme de coopération réglementaire afin de tenter d'harmoniser leurs règles au fil du temps.<sup>61</sup> Cet accent sur la dérégulation est repris tout au long du CETA :

- Le chapitre sur les règlements techniques met l'accent sur la compatibilité des normes et cible les exigences de l'UE en matière d'étiquetage obligatoire des OGM et du pays d'origine, ainsi que ses protections plus complètes contre les produits chimiques et les pesticides;<sup>62</sup>
- Les dialogues obligatoires sur les questions de l'accès au marché des biotechnologies se concentrent sur des approbations « asynchrones » et sur « la mise sur le marché accidentelle de produits non autorisés », et ont pour but avoué l'augmentation des approbations d'OGM par l'UE et la modification de sa politique de tolérance zéro en matière de contamination;<sup>63</sup>
- Les règles qui cherchent à déclarer les normes relatives à la sécurité alimentaire « équivalentes » visent à permettre la vente de produits non conformes aux règles de l'UE, comme les « poulets à l'eau de Javel » et d'autres viandes (même si l'approche hygiénique « de la ferme à la fourchette » de l'UE et les rinçages chimiques de la viande canadiens sont des systèmes de sécurité alimentaire radicalement différents);<sup>64</sup>
- L'exigence selon laquelle chaque partie doit faire en sorte que les règles d'octroi de licences (définies très largement) « soient aussi simples que possible et qu'elles ne compliquent pas ni ne retardent de façon indue la fourniture d'un service ou l'exercice de toute autre activité économique »<sup>65</sup> est un appel à la dérégulation qui pourrait s'appliquer à de nombreuses activités liées à l'alimentation, comme la transformation de la viande.<sup>66</sup>

Plus inquiétant encore, outre ces exigences intégrées dans différents chapitres, le CETA contient un chapitre complet sur la coopération réglementaire censé s'appliquer à virtuellement tous les domaines de la politique intérieure (le chapitre 21). En sus de promouvoir les échanges d'informations et les discussions bilatérales, ce chapitre

contient une disposition pressant le Canada et l'UE d'établir une « base scientifique commune » qui, si elle était mise en œuvre, pourrait sérieusement mettre à mal le principe de précaution de l'UE, dans le but de

satisfaire encore davantage l'appétit de l'agro-industrie pour un accès au marché toujours plus ouvert.<sup>67</sup> Même si techniquement, les activités mentionnées dans le chapitre sont « volontaires », le refus d'y participer doit être justifié

## LA COOPÉRATION RÉGLEMENTAIRE DANS L'ALENA : UN MAUVAIS EXEMPLE POUR LE CETA!

Le Canada a déjà de l'expérience en matière de coopération réglementaire grâce à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). En réduisant les tarifs douaniers et en harmonisant les règles en matière de sécurité alimentaire, l'ALENA a stimulé l'intégration des marchés agricoles des États-Unis et du Canada.<sup>69</sup> L'harmonisation des règles entre les deux pays suite à l'ALENA a été fortement influencée par les entreprises multinationales et a mis l'accent sur les études et les normes en matière de pesticides, de systèmes de sécurité alimentaire, d'étiquetage et de transformation des aliments.<sup>70</sup>

Même si ces initiatives d'harmonisation se sont déroulées sur base volontaire, le gouvernement canadien « s'est servi du prétexte de la coopération nord-américaine » pour éviter d'améliorer la réglementation relative aux toxines, à la sécurité alimentaire et aux biotechnologies.<sup>71</sup> Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, le Canada a « progressivement dérégulé, "sous-régulé", et s'est orienté vers l'autocontrôle des entreprises, afin de "réduire leur charge administrative" ». <sup>72</sup> Les normes relatives à la sécurité alimentaire se sont détériorées.<sup>73</sup> Le Canada, autrefois leader dans l'évaluation et la réglementation des toxiques chimiques, est aujourd'hui loin derrière l'UE.<sup>74</sup> Les normes du Canada et des États-Unis concernant la contamination des aliments par des résidus de pesticides sont peu contraignantes, et les initiatives d'harmonisation à l'échelon nord-américain ont contribué à maintenir ces normes à des niveaux accommodants pour l'industrie.<sup>75</sup>

En 2011, un Conseil de la coopération réglementaire (CCR) États-Unis-Canada a vu le jour pour coordonner les efforts d'harmonisation des réglementations.<sup>76</sup> Composé de hauts fonctionnaires en matière d'affaires réglementaires, étrangères et commerciales, le CCR a validé les activités de coopération réglementaire menées par des groupes de travail ad hoc.<sup>77</sup> Le CCR s'appuie largement sur les conseils et la participation de l'industrie. Ainsi, seuls trois des 24 membres permanents d'un



comité technique du CCR destiné à évaluer le risque des substances chimiques nouvelles ou existantes représentent des intérêts sanitaires ou environnementaux. La majorité de ses membres représentent l'industrie.<sup>78</sup>

Une initiative du CCR destinée à harmoniser l'inspection, la certification et la transformation de la viande afin de les rendre « plus cohérentes, standardisées et moins fastidieuses » a adopté un plan de travail reçu en droite ligne du lobby nord-américain de la viande : « dans la plus grande mesure possible, mettre en œuvre la proposition du Conseil des viandes du Canada et de l'Institut nord-américain de la viande pour uniformiser les exigences liées à l'exportation ». <sup>79</sup> Le plan Viande rédigé par l'industrie elle-même n'est qu'une initiative du CCR parmi d'autres qui visent à « simplifier », afin de « réduire ou éliminer certaines activités d'inspection et de certification ou procédures administratives en matière de sécurité alimentaire ». <sup>80</sup>

Les détails ne sont pas disponibles sur le site Internet du CCR. Celui-ci ne présente que des informations limitées sur la méthode de travail du comité ou le contenu de ses décisions.<sup>81</sup> Ce manque de transparence, couplé à une forte dépendance aux propositions de l'industrie, doit servir d'avertissement pour le Forum de coopération en matière de réglementation prévu par le CETA, car il semble calqué sur le CCR.<sup>82</sup>

à l'autre partie, et le processus tout entier est supervisé par le Forum de coopération en matière de réglementation (FCR) et le puissant Comité mixte du CETA.

Le Comité mixte du CETA dispose d'une large autorité pour prendre des décisions qui lient le Canada et l'UE et pour résoudre toute question relative à la mise en œuvre et à l'interprétation de l'accord. **Quoique l'étendue de son pouvoir ne soit pas claire, des questions juridiques ont été soulevées pour savoir dans quelle mesure le Comité mixte pourrait procéder à des modifications de politiques intérieures sans consulter les organes parlementaires.**<sup>68</sup> Le FCR, composé de cinq hauts fonctionnaires de chaque gouvernement, est calqué sur l'organe de coopération réglementaire instauré par le Canada et les États-Unis à la suite de la conclusion de l'ALENA. L'expérience de l'ALENA montre que, même sur une base volontaire, la coopération réglementaire affaiblit les normes, réduit la transparence et augmente l'influence des entreprises sur le processus d'élaboration des règlements [voir l'encadré].

Le gouvernement canadien, allié à l'agro-industrie, est déjà en train de prendre des mesures pour saper la sécurité alimentaire en se servant des dispositions de coopération réglementaire du CETA. L'industrie canadienne de la viande et d'autres groupements industriels plaident depuis longtemps en faveur du CETA et de la coopération réglementaire internationale. Ils ne cachent pas leur objectif : contourner directement ou indirectement les normes européennes qui empêchent la vente de produits canadiens sur les marchés européens, et celles qui augmentent le coût de production.<sup>83</sup>

Des groupes industriels ont explicitement cherché à calquer le CETA sur le modèle de l'ALENA. Comme l'a déclaré Perrin Beatty, président et CEO de la Chambre de commerce du Canada : « le gouvernement peut assurer le leadership nécessaire pour supprimer ces barrières. Nous pouvons rendre les entreprises canadiennes plus compétitives grâce à des initiatives comme le Conseil de coopération réglementaire Canada-États-Unis, en intégrant des mesures de coopération réglementaire dans les traités commerciaux et en donnant des tableaux de bord à l'industrie pour mesurer les progrès accomplis. »<sup>84</sup> En fait, il existe de fortes similitudes entre le CCR de l'ALENA et le Forum de coopération en matière de réglementation du CETA, comme la porte ouverte à la participation de l'industrie aux groupes de travail.<sup>85</sup>

L'agro-industrie canadienne n'attend pas la ratification du CETA pour fourbir son programme de dérégulation. Tout en accueillant chaleureusement l'accord commercial avec l'UE, l'agro-industrie canadienne a déjà fait part clairement de son objection au maintien des normes de sécurité alimentaire plus sévères de l'UE, avançant qu'elles sont incompatibles avec le CETA et qu'elles posent un problème qu'il convient de résoudre. Soy Canada,

« l'association nationale réunissant tous les groupes de l'industrie du soya du Canada », reproche à l'UE de retarder l'approbation des produits à base de soya OGM. Jim Everson, son Directeur général, affirme que l'UE « n'honore pas les engagements pris lors des négociations du CETA ». <sup>86</sup>

Les industries canadiennes de production, emballage et transformation de viande se sont déjà émues des « obstacles techniques » qui continuent à les empêcher d'exporter leurs produits vers l'UE, même après la signature du CETA.<sup>87</sup> Ron Davidson, du Conseil des viandes du Canada, a déclaré qu'il ne serait pas possible de tirer profit des quotas d'importation du CETA tant que les « négociations techniques au sujet des traitements antimicrobiens et de l'équivalence des systèmes d'inspection de la viande » ne seraient pas résolues en faveur du Canada.<sup>88</sup> Durant les auditions parlementaires, l'Association canadienne des éleveurs de bovins a lié son soutien à la Loi de mise en œuvre du CETA à l'exigence « d'un engagement du gouvernement canadien à établir et financer intégralement une stratégie exhaustive s'appuyant sur des ressources techniques, juridiques et politiques afin d'abolir les barrières non tarifaires qui s'opposent encore au bœuf canadien ». <sup>89</sup>

Le gouvernement canadien semble impatient de tenir parole. Lawrence MacCauley, ministre canadienne de l'Agriculture, déclare avoir déjà introduit les réclamations contre l'interdiction des rinçages chimiques auprès des autorités européennes et affirme que les discussions sont en cours.<sup>90</sup> Selon certaines sources, le Canada a l'intention de soumettre des demandes d'approbation officielles à l'UE pour deux produits antimicrobiens destinés au traitement des carcasses.<sup>91</sup>

Les normes alimentaires de l'UE courent un risque important d'être « harmonisées à la baisse » ou d'être attaquées en tant qu'obstacle déloyal au commerce, parce que bon nombre d'entre elles sont nettement plus strictes que les règles canadiennes (que ce soit pour la limitation des OGM et du clonage, l'étiquetage alimentaire, les restrictions sur les stimulateurs de croissance et les rinçages antimicrobiens chimiques, le bien-être animal ou les limites d'exposition aux pesticides).

À moins que les parlements des États membres de l'UE n'agissent aujourd'hui pour empêcher la ratification du CETA, nous pouvons nous attendre à ce que le Canada se serve des nouvelles dispositions en matière de coopération réglementaire pour accéder au souhait de son agro-industrie d'attaquer les normes alimentaires européennes plus sévères et de mettre fin aux efforts visant à renforcer les protections des deux côtés de l'Atlantique.

## NOTES FINALES

- 1 Zahniser, Steven, Sahar Angadjivand, Tom Hertz, Lindsay Kuberka et Alexandra Santos. « NAFTA at 20: North America's Free-Trade Area and Its Impact on Agriculture. » Un rapport du service d'études économiques du ministère de l'Agriculture des États-Unis, février 2015. <https://www.ers.usda.gov/publications/pub-details/?pubid=40486>
- 2 Stuart Trew. « From NAFTA to CETA: Corporate lobbying through the back door. » Centre canadien de Politiques alternatives, Corporate Europe Observatory, Forum Umwelt und Entwicklung et LobbyControl, février 2017. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/nafta-ceta-corporate-lobbying-through-back-door> p. 20.
- 3 Ibid.
- 4 Conseil des viandes du Canada. « Canadian Meat Industry Welcomes European Approval of CETA: Awaits Resolution of Technical Barriers. » Communiqué de presse, 15 février 2017.  
<http://www.cmc-cvc.com/sites/default/files/news-releases/Canadian%20Meat%20Industry%20Welcomes%20European%20Parliament%20Approval%20of%20CETA%20Awaits%20Resolution%20of%20Technical%20Barriers.pdf>; Association canadienne des éleveurs de bovins. « CCA welcomes signing of CETA, urges resolution of barriers to beef trade. » Communiqué, 30 octobre 2016. <http://www.cattle.ca/assets/Article/CCA-News-Release-10-30-2016-CCA-welcomes-signing-of-CETA-urges-resolution-of-barriers-to-beef-trade.pdf>
- 5 Comité permanent du commerce international. « Témoignages, jeudi 17 novembre 2016. » Chambre des communes du Canada. <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CIIT/reunion-45/temoignages#T1105>
- 6 Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB). « Mais où sont donc les OGM ? » Dernière mise à jour du 30 mars 2015. <http://gmo inquiry.ca/wp-content/uploads/2015/03/Mais-Ou-Sont-Donc-les-OGM-Rapport-Mars-19-2015.pdf> p. 7
- 7 Statistique Canada. « Recensement de l'agriculture de 2016. » <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170510/dq170510a-fra.htm> (document consulté le 13 juillet 2017).
- 8 RCAB, « Mais où sont donc les OGM ? » 2015. pp. 15-19. Plus de 80 % du maïs-grain (utilisé pour l'alimentation animale), au moins 60 % du soja et près de 100 % des betteraves à sucre blanches sont constitués de variétés génétiquement modifiées. Il s'agit d'estimations fondées sur des données venant de l'industrie et du gouvernement des États-Unis, car le gouvernement canadien ne dispose pas de statistiques sur les cultures génétiquement modifiées, sauf au Québec et en Ontario. Voir le tableau 001-0072 dans Statistique Canada, « Estimations de la superficie, du rendement, de la production de maïs-grain et de soja, en utilisant des semences génétiquement modifiées, Québec et Ontario, en unités métriques et impériales. » <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0010072&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=> (document consulté le 13 juillet 2017).
- 9 RCAB. « Mais où sont donc les OGM ? » 2015. p. 16.
- 10 Hakim, Danny. « Doubts About the Promised Bounty of Genetically Modified Crops, » New York Times, 29 octobre 2016. <https://www.nytimes.com/2016/10/30/business/gmo-promise-falls-short.html?action=click&contentCollection=Business%20Day&module=RelatedCoverage&region=EndOfArticle&pgtype=article>. L'adoption des cultures génétiquement modifiées s'est passée au Canada comme précédemment aux États-Unis, où des données de l'Institut d'études géologiques des États-Unis montrent que la pulvérisation de pesticides a augmenté de 21 % depuis l'introduction des cultures OGM il y a 20 ans.
- 11 RCAB. « Mais où sont donc les OGM ? » 2015. p. 6.
- 12 Organisation mondiale de la santé. « IARC Monographs Volume 112: evaluation of five organophosphate insecticides and herbicides. » International Agency for Research on Cancer (IARC), 20 mars 2015 <https://www.iarc.fr/en/mediacentre/iarcnews/pdf/MonographVolume112.pdf>
- 13 RCAB. « GMOs in Canada: At a Glance. » RCAB, Note au gouvernement, février 2017. <https://cban.ca/wp-content/uploads/gmos-in-canada-at-a-glance-2017.pdf> (document consulté le 30 août 2017).
- 14 Greenpeace International. « Genetic Engineering. » 2016. <http://www.greenpeace.org/international/en/campaigns/agriculture/problem/genetic-engineering/> (document consulté le 24 juillet 2017).
- 15 Bär, Karl. « CETA and Genetic Engineering. » Dans Making Sense of CETA: An analysis of the final text of the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement, rédigé par Hadrian Mertins-Kirkwood, Scott Sinclair, Stuart Trew, Laura Große, Peter Fuchs, Anna Schüller, Ines Koburger. Berlin et Ottawa: PowerShift et CCPA, 2016.
- 16 Treat, Sharon, et Sharma, Shefali. « Selling Off the Farm: Corporate Meat's Takeover Through TTIP. » Institute for Agriculture and Trade Policy (IATP), juillet 2016. <https://www.iatp.org/selling-off-the-farm> p. 53
- 17 RCAB. « Mais où sont donc les OGM ? » 2015. p. 7
- 18 Treat & Sharma. « Selling Off the Farm. » 2016. p. 55
- 19 Pour une vue d'ensemble de la réglementation canadienne, voir Santé Canada, réglementation de la biotechnologie agricole au Canada : Le point, document consulté le 13 juillet 2017 : <http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/vegetaux-a-caracteres-nouveaux/grand-public/le-point/fra/1338187581090/1338188593891>. Pour la réglementation européenne, voir Commission européenne. « Novel Food: Legislation. » Dernière mise à jour du 7 avril 2017. [https://ec.europa.eu/food/safety/novel\\_food/legislation\\_en](https://ec.europa.eu/food/safety/novel_food/legislation_en) (document consulté le 3 mai 2017).
- 20 Latham, Jonathan. « The Biotech Industry Is Taking Over the Regulation of GMOs from the Inside. » Independent Science News, 19 juillet 2017. <https://www.independentsciencenews.org/environment/the-biotech-industry-is-taking-over-the-regulation-of-gmos/print/>
- 21 Conseil des Canadiens. « Food Safety, Agriculture and Regulatory Cooperation in the Canada-EU Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA). » 30 août 2016 : <https://www.tni.org/en/publication/food-safety-agriculture-and-regulatory-cooperation-in-the-canada-eu-comprehensive>.
- 22 Le site Internet de Santé Canada mentionne : « L'étiquetage sert à communiquer au consommateur d'importants renseignements sur le produit. Les divers moyens de communiquer les renseignements sur les produits issus du génie génétique font actuellement l'objet de discussions. » <http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/vegetaux-a-caracteres-nouveaux/grand-public/le-point/fra/1338187581090/1338188593891>.
- 23 RCAB. « Mais où sont donc les OGM ? » 2015. p. 23. Dans le plus récent sondage, 83 % des Canadiens sont en faveur de l'étiquetage obligatoire. Voir Institut Angus Reid « Canadians unclear on definition of 'GMOs', but want mandatory GMO labeling anyway. » Communiqué de presse, 9 août 2017. <http://angusreid.org/wp-content/uploads/2017/08/2017.08.09-GMOs.pdf>
- 24 Santé Canada. « Foire aux questions : Saumon AquAdvantage. » Dernière mise à jour du 19 mai 2016. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/aliments-genetiquement-modifies-autres-aliments-nouveaux/produits-approuves/foire-questions-saumon-aquadvantage.html>



- 25 Gallegos, Jenna. « About 4.5 tonnes of GMO salmon consumed in Canada so far, company says. » Toronto Star, 4 août 2017. <https://www.thestar.com/news/canada/2017/08/04/about-45-tonnes-of-gmo-salmon-consumed-in-canada-so-far-company-says.html>
- 26 McDiarmind, Margo. « CFIA fast-tracked tests on genetically modified salmon eggs for exports, documents suggest. » CBC News, 11 janvier 2017. <http://www.cbc.ca/news/politics/genetically-modified-salmon-cfia-aquabounty-1.39295>
- 27 Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB). « Le saumon OGM ». <https://rcab.ca/take-action/ge-fish/> (document consulté le 3 mai 2017).
- 28 Cook, Joanne, et Sharratt, Lucy. « Le saumon génétiquement modifié au tribunal. » Réseau pour une alimentation durable, Nouvelles et Médias. <https://foodsecurecanada.org/fr/ressources-et-nouvelles/nouvelles-et-medias/gm-salmon-swim-court> (document consulté le 3 mai 2017).
- 29 Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes. « Les animaux génétiquement modifiés destinés à la consommation humaine. » Rapport. 42e législature, 1re session, décembre 2016. <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/AGRI/rapport-4>
- 30 <https://www.seafoodsource.com/commentary/eu-and-canada-gear-up-for-seafood-trade-rush>
- 31 Commission européenne. « Traceability and labelling. » [http://ec.europa.eu/food/plant/gmo/traceability\\_labelling/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/food/plant/gmo/traceability_labelling/index_en.htm) (document consulté le 14 juillet 2017). L'autorisation par l'UE des produits comme les œufs, la viande et les produits laitiers provenant d'animaux nourris avec des aliments OGM est une exception dans la réglementation. Il s'agit d'une lacune majeure, puisque l'Europe importe près de 70 % de ses besoins en aliments pour animaux, la plupart de ces aliments étant génétiquement modifiés. Voir aussi Treat & Sharma. « Selling Off the Farm. » 2016. p. 53.
- 32 Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB). « CETA's 'Bilateral Cooperation on Biotechnology. » Avril 2015 [http://www.gmo-free-europe.org/fileadmin/files/gmo-free-europe/CBAN\\_International\\_Briefing\\_CETA\\_2015.pdf](http://www.gmo-free-europe.org/fileadmin/files/gmo-free-europe/CBAN_International_Briefing_CETA_2015.pdf). Le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux de la Commission européenne a confirmé la contamination, et les exportations de lin canadien ont été mises en quarantaine et renvoyées, causant des dommages économiques importants au Canada. Pour les détails, voir <https://rcab.ca/ogm/produits/absents-du-marche/le-lin/>.
- 33 Bär, Karl. « CETA and Genetic Engineering. » 2016.
- 34 L'œstradiol 17β, la testostérone, la progestérone, le zéranol, l'acétate de trenbolone et l'acétate de mélangestrol sont interdits depuis la Directive 81/602/EEC de 1981. [http://ec.europa.eu/food/safety/chemical\\_safety/meat\\_hormones/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/food/safety/chemical_safety/meat_hormones/index_en.htm). L'interdiction de 1996 a été établie par la Directive 96/22/EC modifiée en 2003 par la Directive 2003/74/EC, en réponse à l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Voir Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. « Directive 81/602/CEE du Conseil, du 31 juillet 1981, concernant l'interdiction de certaines substances à effet hormonal et des substances à effet thyrostatique » <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A31981L0602>. Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. « Directive 96/22/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'interdiction d'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances β-agonistes dans les spéculations animales et abrogeant les directives 81/602/CEE, 88/146/CEE et 88/299/CEE. » <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:01996L0022-20081218>.
- 35 Commission européenne. « Antimicrobial Resistance. » Dernière mise à jour du 24 janvier 2017. [http://ec.europa.eu/dgs/health\\_food-safety/amr/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/health_food-safety/amr/index_en.htm) (document consulté le 31 mai 2017).
- 36 Cette mesure a été adoptée dans le but de réduire l'apparition de bactéries et de microbes résistants aux antibiotiques. Voir Parlement européen et Conseil de l'Union européenne. « Règlement (CE) n° 1831/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux. » <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/ALL/?uri=CELEX%3A32003R1831>
- 37 Organisation mondiale de la santé. « Résistance aux antimicrobiens. » Fiche d'information. Dernière mise à jour de septembre 2016. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs194/fr/> (document consulté le 24 juillet 2017).
- 38 Commission européenne, EFSA. La résistance aux antimicrobiens demeure élevée, selon le rapport de l'UE. 22 février 2017. <https://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/170222>
- 39 Institut canadien de la santé animale. « Hormones. » <https://www.cahic.ca/Francais/food-animal-health/hormones.aspx> (document consulté le 31 mai 2017).
- 40 Santé Canada. « Foire aux questions – Stimulateurs de croissance hormonaux » Dernière mise à jour du 25 septembre 2012. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/medicaments-veterinaires/infociches-faq/stimulateurs-croissance-hormonaux.html> (document consulté le 31 mai 2017).
- 41 Ibid.
- 42 Il est interdit d'administrer certains antibiotiques (comme le chloramphénicol, ses sels ou dérivés) aux animaux qui produisent de la nourriture ou qui sont destinés à la consommation (Règlement sur les aliments et drogues). Les règles modifiées adoptées en 2017 pour renforcer le contrôle légal des antimicrobiens à usage vétérinaire n'interdisent pas l'usage des antibiotiques comme stimulateurs de croissance. Gazette du Canada. « Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (drogues d'application vétérinaire — résistance aux antimicrobiens). » DORS/2017-76 5 mai 2017. <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2017/2017-05-17/html/sor-dors76-fra.php>
- 43 Lynn, Jonathan. « EU seeks WTO case to test hormone-treated beef rules. » Reuters, 22 décembre 2008. <https://www.reuters.com/article/us-trade-wto-food/eu-seeks-wto-case-to-test-hormone-treated-beef-rules-idUSTRE4BL49A20081222> (document consulté le 31 août).
- 44 Thomsen, Berit. « CETA's threat to agricultural markets and food quality. » Dans Making Sense of CETA: An analysis of the final text of the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement, rédigé par Hadrian Mertins-Kirkwood, Scott Sinclair, Stuart Trew, Laura Große, Peter Fuchs, Anna Schüller, Ines Koburger. Berlin et Ottawa: PowerShift et CCPA, 2016.
- 45 Bureau d'innocuité des produits chimiques, Direction des aliments, Direction générale des produits de santé et des aliments. « Agents technologiques antimicrobiens faisant l'objet d'une attestation de non-objection (ANO) délivrée par Santé Canada ou d'une attestation provisoire de non-objection. » 17 décembre 2015. [http://www1.agric.gov.ab.ca/\\$Department/deptdocs.nsf/all/fs14754/\\$FILE/antimicrobialaids.pdf](http://www1.agric.gov.ab.ca/$Department/deptdocs.nsf/all/fs14754/$FILE/antimicrobialaids.pdf) (en anglais). Ce document de 9 pages établit la liste des liquides, gaz et sprays chimiques approuvés par le gouvernement, dont le propylène glycol (antigel), l'hypochlorite de calcium (agent de blanchiment au chlore), l'acide hydrochlorique, l'acide lactique, le peroxyde d'hydrogène et l'acide sulfurique.

- 46 Treat & Sharma. « Selling Off the Farm. » 2016. p. 50, voir la note de bas de page 274. BEUC. 2014. p. 10. [http://www.beuc.eu/publications/beuc-x-2014-052\\_cpe\\_beuc\\_position\\_paper-use\\_of\\_peroxyacetic\\_acid\\_on\\_poultry\\_carcases\\_and\\_meat.pdf](http://www.beuc.eu/publications/beuc-x-2014-052_cpe_beuc_position_paper-use_of_peroxyacetic_acid_on_poultry_carcases_and_meat.pdf). En 2011, une enquête menée au Royaume-Uni auprès de 1406 adultes a montré que 60 % des personnes ayant répondu n'achèteraient probablement pas un poulet ayant été aspergé ou rincé avec un acide doux, comme l'acide lactique, et 67 % n'achèteraient probablement pas un poulet traité au chlore. Près de 90 % des personnes ayant répondu à une étude finlandaise ont déclaré qu'elles n'achèteraient pas de viande de poulet traitée chimiquement. En 2007 au Danemark, 85 % des répondants à une enquête ont déclaré que les rinçages au chlore de la viande étaient « totalement inacceptables ».
- 47 Treat & Sharma. « Selling Off the Farm. » 2016. p. 50, voir les notes et 272 et 273.
- 48 Ibid., p. 50.
- 49 Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA). « Substances de décontamination. » <https://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/decontamination-substances> (document consulté le 6 juin 2017.)
- 50 Organisation mondiale du commerce. « DS384: United States — Certain Country of Origin Labelling (COOL) Requirements. » [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/dispu\\_e/cases\\_e/ds384\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/dispu_e/cases_e/ds384_e.htm) (document consulté le 20 juillet 2017).
- 51 Organisation mondiale du commerce. « DS291: European Communities — Measures Affecting the Approval and Marketing of Biotech Products the EC-Biotech Case. » [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/dispu\\_e/cases\\_e/ds291\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/dispu_e/cases_e/ds291_e.htm) (document consulté le 30 mai 2017).
- 52 Organisation mondiale du commerce. « DS48: European Communities — Measures Concerning Meat and Meat Products (Hormones). » [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/dispu\\_e/cases\\_e/ds48\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/dispu_e/cases_e/ds48_e.htm). (document consulté le 30 mai 2017).
- 53 Déclaration de Perrin Beatty, citée dans : Guillaum Dubreuil. « Obstacles réglementaires : pièges au commerce. » Blogue de la Chambre de commerce du Canada, 13 avril 2016. <http://www.chamber.ca/fr/medias/blogue/160413-obstacles-reglementaires-pieges-au-commerce/> (document consulté le 17 juillet 2017).
- 54 Stuart Trew. « From NAFTA to CETA: Corporate lobbying through the back door. » Centre canadien de Politiques alternatives, Corporate Europe Observatory, Forum Umwelt und Entwicklung et LobbyControl, février 2017. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/nafta-ceta-corporate-lobbying-through-back-door>
- 55 The European Consumer Organisation (BEUC). « Optimising Regulatory Coherence in TTIP: Need to Focus on Regulators, Not Regulations. » 2015. [http://www.beuc.eu/publications/beuc-x-2015-107\\_lau-regulatory-cooperation-in-ttip.pdf](http://www.beuc.eu/publications/beuc-x-2015-107_lau-regulatory-cooperation-in-ttip.pdf).
- 56 Bank, Max, Ronan O'Brien et Lora Verheeecke. « More cooperation for less regulation. » Dans Making Sense of CETA: An analysis of the final text of the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement, rédigé par Hadrian Mertins-Kirkwood, Scott Sinclair, Stuart Trew, Laura Große, Peter Fuchs, Anna Schüller, Ines Koburger. Berlin et Ottawa : PowerShift et CCPA, 2016
- 57 Treat & Sharma. « Selling Off the Farm. » 2016. pp. 67-71
- 58 Ibid. ; Bank, O'Brien & Verheeecke. « More cooperation for less regulation. » 2016.
- 59 CETA, article 21.2.4
- 60 « Les Parties peuvent entreprendre des activités de coopération en matière de réglementation sur une base volontaire ».
- 61 Thomsen. « CETA's threat to agricultural markets and food quality. » 2016.
- 62 Le chapitre sur les règlements techniques (y compris l'étiquetage des denrées alimentaires et des OGM) rend la coopération obligatoire (« Les Parties renforcent leur coopération [...] afin de faciliter le commerce »), article 4.3 du CETA, et les régulateurs tant au Canada que dans l'UE doivent s'engager à « à coopérer dans la mesure du possible pour faire en sorte que leurs règlements techniques soient compatibles entre eux », article 4.4 du CETA.
- 63 CETA, article 25.2.
- 64 CETA, article 5.60.
- 65 CETA, chapitre 12 (réglementation intérieure). Article 12.3.7
- 66 Gould, Ellen. « Limiting How and What Government Regulates. » Dans Making Sense of CETA: An analysis of the final text of the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement, rédigé par Hadrian Mertins-Kirkwood, Scott Sinclair, Stuart Trew, Laura Große, Peter Fuchs, Anna Schüller, Ines Koburger. Berlin et Ottawa : PowerShift et CCPA, 2016
- 67 CETA, article 21.4(n)(iv). Bank, O'Brien & Verheeecke. « More cooperation for less regulation. » 2016. L'approche réglementaire canadienne de la « gestion des risques » est similaire à celle des États-Unis, où la plupart des substances chimiques et des produits ne doivent pas prouver leur innocuité avant d'être mis sur le marché (à l'exception des médicaments) (voir Treat & Sharma 2016, pp. 70-74), alors que dans l'UE, en vertu du principe de précaution, c'est au fabricant, au producteur ou à l'importateur qu'il revient d'apporter la preuve de l'innocuité du produit. La façon dont le gouvernement canadien applique le principe de précaution lui a valu le qualificatif d'« ambigu » (voir Conseil des Canadiens, « Food Safety, Agriculture and Regulatory Cooperation in the CETA. », 2016, pp. 10, 30. Son approche de l'évaluation des risques des biotechnologies minimise l'évaluation des risques potentiels et a été louée par l'industrie. Voir Latham. « The Biotech Industry Is Taking Over the Regulation of GMOs from the Inside. » 2017.
- 68 Stoll, Peter-Tobias, Patrik Holterhus et Henner Goett. « The regulatory cooperation planned between the European Union and Canada as well as the USA according to the CETA and TTIP drafts ». Résumé en anglais d'un avis juridique de l'Austrian Arbeiterkammer, Vienne, juin 2015. [https://media.arbeiterkammer.at/wien/PDF/studien/The\\_regulatory\\_cooperation\\_ttip\\_ceta.pdf](https://media.arbeiterkammer.at/wien/PDF/studien/The_regulatory_cooperation_ttip_ceta.pdf)
- 69 Zahniser et coll. « NAFTA at 20. » 2015.
- 70 Trew. « From NAFTA to CETA: Corporate lobbying through the back door. » 2017.
- 71 Ibid. p. 19.
- 72 Ibid. p. 20.
- 73 Sinclair, Scott et Mertins-Kirkwood, Hadrian. Making Sense of CETA: An analysis of the final text of the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement, rédigé par Hadrian Mertins-Kirkwood, Scott Sinclair, Stuart Trew, Laura Große, Peter Fuchs, Anna Schüller, Ines Koburger. Berlin et Ottawa : PowerShift et CCPA, 2016, p. 69. Un audit réalisé en 2014 par le Service d'inspection et de sécurité alimentaire des États-Unis (FSIS) et publié en 2016 a conclu que les systèmes de contrôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour les produits à base de viande, de volaille et d'œufs présentaient d'importantes lacunes. L'audit a révélé des faiblesses dans la surveillance, l'hygiène et les tests

microbiologiques, ainsi que des ressources inadéquates pour l'inspection. Voir : Service d'inspection et de sécurité alimentaire (FSIS), ministère de l'Agriculture des États-Unis. « Final Report of an Audit Conducted in Canada, May 28 - June 13, 2014. » 14 janvier 2016. <https://www.fsis.usda.gov/wps/wcm/connect/13607606-3ff1-40ab-a63e-8f8bb191ae4a/2014-Canada-FAR.pdf?MOD=AJPERES> ; Food Safety First. « US meat inspectors identified sanitation issues in Canadian plants in 2014 audit. » Media story, 6 mars 2016. <http://www.foodsafetyfirst.ca/2016/03/06/us-meat-inspectors-identified-sanitation-issues-in-canadian-plants-in-2014-audit/>

74 Trew. « From NAFTA to CETA: Corporate lobbying through the back door. » 2017. p. 10.

75 David Suzuki Foundation. « The Food We Eat: An International Comparison of Pesticide regulation. » 2006. p. 22 : <http://david Suzuki.org/publications/reports/2006/the-food-we-eat-an-international-comparison-of-pesticide-regulations/>, cité dans Trew. « From NAFTA to CETA: Corporate lobbying through the back door. » 2017.14. Voir aussi : Conseil des Canadiens. « Food Safety, Agriculture and Regulatory Cooperation in the CETA ». 2016. pp. 7-8.

76 Voir, par exemple, RCC Canada Newsletter. Février 2016. [http://trade.gov/rcc/documents/PCO\\_Newsletter\\_Feb\\_2016\\_EN.pdf](http://trade.gov/rcc/documents/PCO_Newsletter_Feb_2016_EN.pdf), et les plans de travail 2016 disponibles ici : <http://trade.gov/rcc/> ; O'Brien, Ronan. « Moving Regulation out of Democratic Reach: Regulatory Cooperation in CETA and its Implications. » Document de travail, Reihe der AK Wien, septembre 2016. [http://www.akeuropa.eu/en/publication-full.html?doc\\_id=422&vID=37](http://www.akeuropa.eu/en/publication-full.html?doc_id=422&vID=37)

77 Ces derniers incluant le Groupe de travail technique sur les pesticides créé en 1996. Voir Conseil des Canadiens. « Food Safety, Agriculture and Regulatory Cooperation in the CETA. » 2016.

78 Trew. « From NAFTA to CETA: Corporate lobbying through the back door. » 2017. Voir la discussion du CCR pp. 10-15, et le tableau 1 pp. 12-13, liste des membres du comité : [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2017/02/From\\_NAFTA\\_to\\_CETA.pdf](https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2017/02/From_NAFTA_to_CETA.pdf). Comme ce rapport l'indique, « le American Chemistry Council, qui a joué un important rôle de lobbying en Europe pour retarder la proposition d'interdiction des pesticides contenant des perturbateurs endocriniens nocifs, dispose de trois sièges au sein du groupe de travail technique (quatre en comptant le membre suppléant). »

79 « 2016-2017 Plan de travail du CCR — Viande. » <http://www.trade.gov/rcc/documents/2016%20RCC%20Meat%20Inspection%20Work%20Plan.pdf> (document consulté en août 2017).

80 Zahniser et coll. « NAFTA at 20 » 2015. p. 52.

81 Les plans de l'industrie ne sont pas référencés par le site Internet du CCR, et ne sont pas disponibles non plus sur les sites des associations des professionnels de la viande. International Trade Administration. « U.S.-Canada regulatory Cooperation Council. » <http://www.trade.gov/rcc/> (document consulté le 28 juillet 2017).

82 CETA, article 21.6.

83 Par exemple, l'Association canadienne des éleveurs de bovins « a travaillé sur le CETA depuis le début des négociations en 2009, en interagissant avec l'équipe de négociateurs canadiens et en plaidant sa cause auprès de fonctionnaires clés de l'UE et des États membres, et de représentants de l'industrie. Des représentants de l'Association ont participé à de nombreuses sessions de négociation à Bruxelles et à Ottawa et ont entretenu des contacts réguliers avec les négociateurs canadiens du CETA pour s'assurer qu'ils comprenaient clairement les besoins du secteur bovin canadien. » Association canadienne des éleveurs de bovins (CCA). « Market Access. » Document consulté le 7 juillet 2017. <http://www.cattle.ca/advocacy/lobbying-issues/market-access/>. Voir aussi : Conseil canadien du porc. « Le CCP participe à une mission afin de tirer profit de l'AECG. » Communiqué de presse, 13 mai 2016. [http://www.cpc-ccp.com/news\\_article.php?id=362](http://www.cpc-ccp.com/news_article.php?id=362).

84 Chambre de commerce du Canada. Communiqué de presse. « Les obstacles réglementaires sont devenus la plus grande menace au commerce international, selon la Chambre de commerce du Canada ». Communiqué de presse, Ottawa, 13 avril 2016. <http://www.chamber.ca/fr/medias/communiqués-de-presse/160413-les-obstacles-reglementaires-sont-devenus-la-plus-grande-menace-au-commerce-international/#extended>

85 CETA, article 21.8 ; article 26.2.4

86 Radio Canada International. « Canadian GMO soy producers, EU, and the CETA trade deal. » 3 mai 2016. <http://www.rcinet.ca/en/2016/05/03/canadian-gmo-soy-producers-eu-and-the-ceta-trade-deal/>

87 Conseil des viandes du Canada. « Canadian Meat Industry Welcomes European Approval of CETA: Awaits Resolution of Technical Barriers. » Communiqué de presse, 15 février 2017.

<http://www.cmc-cvc.com/sites/default/files/news-releases/Canadian%20Meat%20Industry%20Welcomes%20European%20Parliament%20Approval%20of%20CETA%20Awaits%20Resolution%20of%20Technical%20Barriers.pdf> ; Association canadienne des éleveurs de bovins. « CCA welcomes signing of CETA, urges resolution of barriers to beef trade. » Actualités, 30 octobre 2016. <http://www.cattle.ca/assets/Article/CCA-News-Release-10-30-2016-CCA-welcomes-signing-of-CETA-urges-resolution-of-barriers-to-beef-trade.pdf>

88 Newmark, Liz et Mandy Kovacs. « EU meat industry voices concern over CETA. » GlobalMeatNews, 1er novembre 2016. <http://www.globalmeatnews.com/Industry-Markets/EU-meat-industry-concerned-by-CETA>

89 Comité permanent du commerce international. « Témoignages, jeudi 17 novembre 2016. » Chambre des communes du Canada. <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CIIT/reunion-45/temoignages#T1105>

90 Johnson, Kelsey. « Livestock carcass washing rules remain a Canada-EU irritant despite CETA, » iPolitics. 11 mai 2016. <http://ipolitics.ca/2016/05/11/livestock-carcass-washing-rules-remain-a-canada-eu-irritant-despite-ceta/>

91 Duckworth, Barbara. « Canadian export officials miffed over CETA import regulations. » The Western Producer, 2 mars 2017. <http://www.producer.com/2017/03/canadian-export-officials-miffed-over-ceta-import-regulations/>



Étude commandée par Greenpeace et réalisée par Sharon Treat de  
l'Institute for Agriculture and Trade Policy

Étude publiée en septembre 2017 par Greenpeace Pays-Bas,  
NDSM-Plein 32, 1033 WB Amsterdam

Pour en savoir plus :

**GREENPEACE**

[WWW.GREENPEACE.EU](http://WWW.GREENPEACE.EU)

[WWW.TRADE-LEAKS.ORG](http://WWW.TRADE-LEAKS.ORG)



[WWW.IATP.ORG](http://WWW.IATP.ORG)



**CCPA**  
CANADIAN CENTRE  
for POLICY ALTERNATIVES  
CENTRE CANADIEN  
de POLITIQUES ALTERNATIVES

[WWW.POLICYALTERNATIVES.CA](http://WWW.POLICYALTERNATIVES.CA)